

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-060**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme CASTEL,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu - Restauration des peintures et de leur cadre - Accord-cadre à marchés subséquents - Signature d'avenants concernant les groupements Laveau et Séraphin.

Dans le cadre du volet conservation-restauration du chantier des collections du musée Bonnat-Helleu, des accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents ont été conclus avec des groupements de restaurateurs pour chacun des 5 lots définis.

Un premier avenant à l'accord-cadre 20ACCULTURE01\_L1 approuvé en Conseil municipal le 13 octobre 2022 a permis de prendre en compte une modification affectant la structure de l'un des cotraitants du groupement Laveau.

L'accord-cadre 20ACCULTURE01\_L4 a quant à lui déjà enregistré trois avenants votés en Conseil municipal les 13 octobre 2022, 07 décembre 2022 et 9 février 2023 qui ont permis eux-aussi de prendre en compte des modifications affectant la structure de cotraitants et la composition des groupements Laveau, Séraphin, et Bonaccini

Les groupements conjoints avec mandataire solidaire formés par Mme Laveau d'une part et Mme Françoise d'autre part, titulaires des accords-cadres indiqués ci-dessous font l'objet de nouvelles modifications :

Lot 4 - Peintures sur bois et leur cadre, XIVE-XVIIe siècles - 21ACCULTURE01\_L4.

Lot 5 - Peintures sur bois, cuivre, albâtre et leur cadre, XVIIe-XIXe siècles - 21ACCULTURE01\_L5

Au sein de ces groupements, se trouve en effet M. Luc Hurter, cotraitant associé à l'équipe bois.

Cette personne, pour des raisons personnelles, souhaite se désister de l'accord cadre.

La répartition des prestations relatives aux marchés subséquents des deux premières campagnes a permis d'apprécier le juste dimensionnement des deux équipes en dépit du désistement de ce cotraitant. Les délais sont parfaitement respectés par les groupements dont le travail donne entière satisfaction. Les équipes étant suffisamment étoffées pour les différentes spécialités, il n'est pas nécessaire, pour la bonne exécution des prestations, d'ajouter un nouveau cotraitant pour compléter les groupements.

Aucune disposition du CCAG-Fournitures courantes et services 2021 applicable au présent marché, ni du code de la commande publique, n'interdit une modification de ce type.

Les clauses et conditions initiales des contrats restent inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, sur les bases de ces informations, à signer les avenants ci-annexés n°4 à l'accord-cadre 21ACCULTURE01\_L4 et n°2 à l'accord-cadre 21ACCULTURE01\_L5.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne



2



## AVENANT N°2

### Modification de la composition de groupements

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : marches@bayonne.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

#### B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

Titulaire
LAVEAU GROUPEMENT 9 RUE MOINE 75017 PARIS
ATELIER SERAPHIN GROUPEMENT 1 chemin de la Goulotte 21690 VERREY-SOUS-SALMAISE Courriel : severine_francoise@yahoo.fr Tél. : 0661988956

#### C - Objet de l'accord-cadre

MUSEE BONNAT-HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE - CHANTIER DES COLLECTIONS  
- VOLET RESTAURATION-CONSERVATION-RESTAURATION DES PEINTURES ET DE LEUR CADRE  
Lot n° 05 : PEINTURES SUR BOIS, CUIVRE, ALBATRE, ET LEUR CADRES

Référence de l'accord-cadre : 21ACCULTURE01\_L5

Date de la notification : 17/02/2022

Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20230405-23\_06196-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 17/02/2022 et jusqu'au 16/02/2026.

Montant initial de l'accord-cadre  
Accord-cadre sans minimum ni maximum

## D - Avenants précédents

Avenants à l'accord-cadre conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT
1	27/09/2022	Modification de la structure du groupement Laveau	/

## E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : Au sein des groupements Laveau (équipe menée par Mme Laveau) et Seraphin (équipe menée par Mme Françoise), se trouve M. Luc Hurter, cotraitant associé à l'équipe bois, dont l'activité est immatriculée sous le n° Siret 804 942 480 00018. Cette personne, pour des raisons personnelles, souhaite se désister de l'accord cadre.

Les équipes étant suffisamment étoffées pour les différentes spécialités, il n'est pas nécessaire, pour la bonne exécution des prestations, d'ajouter un nouveau co-traitant pour compléter les groupements.

## F - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....

Le .....

Signature du titulaire

ATELIER SERAPHIN GROUPEMENT	LAVEAU GROUPEMENT

## G - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique agissant en vertu d'une délibération du 05/04/2023

## **H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :



## AVENANT N°4 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE GROUPEMENTS

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : marches@bayonne.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

### B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

Titulaire
ATELIER SERAPHIN GROUPEMENT 1 chemin de la Goulotte 21690 VERREY-SOUS-SALMAISE Courriel : severine_francoise@yahoo.fr Tél. : 0661988956
LAVEAU GROUPEMENT 9 RUE MOINE 75017 PARIS
BONACCINI GROUPEMENT Courriel : bonacciniema@gmail.com Tél. : 0634996670

### C - Objet de l'accord-cadre

MUSEE BONNAT-HELLEU - MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE - CHANTIER DES COLLECTIONS  
- VOLET RESTAURATION-CONSERVATION-RESTAURATION DES PEINTURES ET DE LEUR CADRE -  
Lot n° 04 : PEINTURES SUR BOIS ET LEUR CADRE, XIVE-XVIE SIECLES

Référence de l'accord-cadre : 21ACCULTURE01\_L4

Date de la notification : 17/02/2022

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 17/02/2022 et jusqu'au 16/02/2026.

Montant initial de l'accord-cadre :  
Accord-cadre sans minimum ni maximum

## D - Avenants précédents

Avenants à l'accord-cadre conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT
1	27/09/2022	Modification de la structure d'un cotraitant	/
2	08/11/2022	Modification de la structure d'un cotraitant	/
3	24/01/2023	Modification de la composition du groupement	/

## E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : Au sein des groupements Laveau (équipe menée par Mme Laveau) et Seraphin (équipe menée par Mme Françoise), se trouve M. Luc Hurter, cotraitant associé à l'équipe bois, dont l'activité est immatriculée sous le n° Siret 804 942 480 00018. Cette personne, pour des raisons personnelles, souhaite se désister de l'accord cadre.

Les équipes étant suffisamment étoffées pour les différentes spécialités, il n'est pas nécessaire, pour la bonne exécution des prestations, d'ajouter un nouveau co-traitant pour compléter les groupements.

## F - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....

Le .....

Signature du titulaire

ATELIER SERAPHIN GROUPEMENT	LAVEAU GROUPEMENT

## G - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique, agissant en vertu d'une délibération du 05/04/2023



## H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :